



Conseil des affaires francophones  
de l'arrondissement de Biel/Bienne

2022  
2026

# AXES STRATEGIQUES DE LÉGISLATURE ET OBJECTIFS ANNUELS 2025

## CONTEXTE

Le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) est un conseil politique composé de 18 membres élus. Il a pour missions de :

Garantir les intérêts de la population francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne

Promouvoir le bilinguisme, en favorisant la cohabitation de deux communautés linguistiques fortes dans l'espace bilingue biennois

Ces deux missions sont transversales à l'ensemble des activités menées par le CAF. Le Conseil établit pour chaque législature de quatre ans ses axes stratégiques. Chaque année, ces axes sont déclinés en objectifs annuels guidant les actions du Conseil et dont le bilan est présenté dans le cadre d'un rapport d'activités, lui aussi annuel.

## BASES LÉGALES

Les compétences du CAF sont ancrées dans la législation cantonale bernoise sur le statut particulier du Jura bernois et la protection de la minorité francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne (LStP, RSB 102.1).

Le CAF fixe son organisation au sein d'un règlement. La collaboration avec le Conseil du Jura bernois (CJB) est également réglementée dans un règlement commun CAF-CJB. Finalement, il est possible d'établir des conventions entre les communes de l'arrondissement de Biel/Bienne et le canton de Berne.

### Niveau cantonal

**Constitution** du canton de Berne

**Loi sur le statut particulier** du Jura bernois et sur la protection de la minorité francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne (RSB, 102.1)

**Ordonnance sur le statut particulier** du Jura bernois et sur la protection de la minorité francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne

### Niveau du CAF et communal

**Règlement** du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne

**Règlement** de la Commission formation, santé-social

**Règlement** de la Commission culture

**Règlement commun** du Conseil du Jura bernois et de Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne

**Base organisationnelle** de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes

**Convention quadriennale** entre le canton de Berne, la Ville de Bienne et la commune d'Evilard

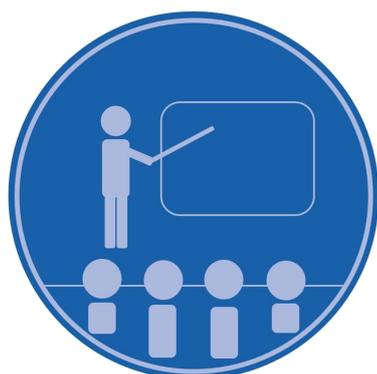
## COMPÉTENCES DU CAF

De par ces bases légales cantonales, le CAF a des compétences de participation politique, de préavis, de décision et de négociation lui permettant de répondre à ses deux missions et de s'impliquer dans les affaires cantonales.

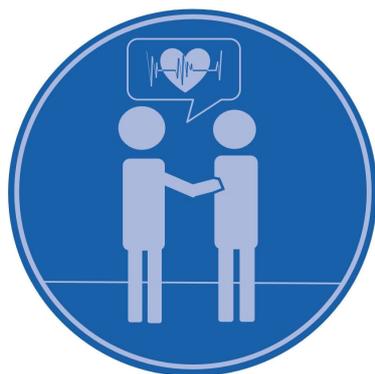
- Compétences décisionnelles : le CAF nomme des représentantes et représentants de la région bilingue de Bienne dans différents conseils, commissions et comités au niveau cantonal, mais aussi régional et local.
- Compétences de préavis: le CAF a notamment les compétences d'émettre des préavis pour l'attribution de subventions cantonales dans le domaine de la culture, mais aussi concernant les Fonds de loterie et Fonds du Sport. Le CAF participe également à l'élaboration de la proposition de répartition de l'enveloppe fédérale que le canton de Berne reçoit de la Confédération sur la base de la loi fédérale sur les langues.
- Compétences de négociations : le CAF est en contact étroit avec de nombreuses unités administratives du canton de Berne, mais également avec les autorités cantonales et communales. Il participe à plusieurs groupes de travail traitant de thématiques importantes pour la région bilingue de Bienne telle que le projet « Avenir Berne romande ». Par son implication, il participe aux négociations et porte la voix des francophones de la région biennoise.
- Compétences de participation : le CAF participe aux procédures de consultation et de co-rapport portant sur les révisions et modifications de lois ou d'ordonnances cantonales. Par ses prises de position, il veille aux intérêts de la population francophone de la région biennoise.

## PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2022-2026

Le CAF œuvre dans 6 domaines d'action et il se fixe plusieurs axes stratégiques pour la législature 2022-2026 en lien avec ces 6 domaines d'action.



**FORMATION**



**SANTÉ ET SOCIAL**

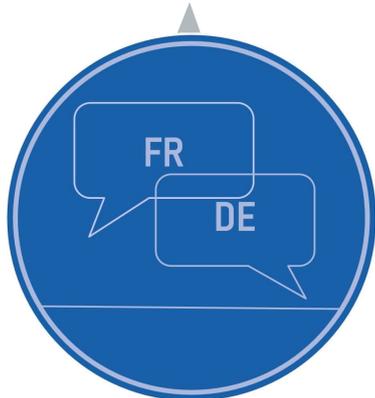


**CULTURE**

**BILINGUISME  
CANTONAL  
ET RÉGIONAL**

**POLITIQUE  
ET CITOYENNETÉ**

**COMMUNICATION  
ET VISIBILITÉ**



## FORMATION

### Axe stratégique 2022-2026 : Renforcer l'espace de formation postobligatoire de la région biennoise, notamment pour les jeunes francophones

- Objectif 2025 : le CAF soutient les démarches du canton dans le projet « Avenir Berne romande » et contribue aux réflexions liées au déménagement du ceff ARTISANAT à Bienne.
- Objectif 2025 : le CAF soutient les démarches visant à pérenniser l'enveloppe financière du projet aJir.
- Objectif 2025 : le CAF s'engage auprès des partenaires régionaux ainsi que les écoles, en dialogue avec le canton de Berne, afin de veiller aux intérêts de la population francophone dans la mise en place des différentes réformes – notamment concernant les mesures d'accompagnement liées à la réforme des maturités gymnasiales et la réforme des filières commerciales.
- Objectif 2025 : le CAF soutient les projets touchant au développement des places d'apprentissage dans la région, notamment pour les francophones, et s'engage pour le maintien d'un espace de formation professionnel bilingue et attractif tant pour les jeunes francophones que germanophones.

### Axe stratégique 2022-2026 : Suivre l'évolution et soutenir les Hautes écoles de l'espace bernois (HEP-BEJUNE, HE-Arc, BFH et Université de Berne)

- Objectif 2025 : le CAF est en contact avec les Hautes écoles du canton et s'entretient avec elles concernant la prise en compte des francophones et du bilinguisme.
- Objectif 2025 : le CAF participe aux réflexions sur le développement des Hautes écoles de l'espace BEJUNE et soutient celles-ci afin d'assurer des Hautes écoles fortes sur le territoire bernois.

## SANTÉ ET SOCIAL

### Axe stratégique 2022-2026 : Suivre la mise en œuvre de la nouvelle législation sur les prestations particulières d'encouragement et de la protection (LPEP)

- Objectif 2025 : le CAF soutient les représentantes et représentants régionaux siégeant au sein du Comité de planification cantonal.
- Objectif 2025 : le CAF analyse les effets de la LPEP en soutien de la PIEA et des institutions.

### Axe stratégique 2022-2026 : Soutenir les institutions régionales et renforcer les liens avec la Plateforme des institutions du Jura bernois et de Bienne (PIEA)

- Objectif 2025 : le CAF a une représentante ou un représentant siégeant au sein du Comité de la PIEA et participe aux réflexions menées dans le cadre de cette plateforme régionale.
- Objectif 2025 : le CAF entame le dialogue avec les prestataires régionaux du domaine social et les soutient dans leurs démarches pour le développement et le maintien de prestations pour les francophones.

### **Axe stratégique 2022-2026 : Soutenir et participer au renforcement du bilinguisme au sein des institutions de santé et des affaires sociales de la région biennoise.**

- Objectif 2025 : le CAF poursuit son dialogue avec les prestataires de santé de la région afin de renforcer la prise en compte du bilinguisme dans le domaine des soins.
- Objectif 2025 : le CAF dialogue avec le canton de Berne, l'antenne régionale d'intégration Bienne-Seeland-Jura bernois et les partenaires régionaux afin d'assurer une égalité de traitement des mesures d'intégration disponibles pour les francophones et les alémaniques. Le CAF veille à l'intérêt des francophones dans les différentes étapes du processus d'intégration.

## **CULTURE**

### **Axe stratégique 2022-2026 : Soutenir les acteurs et actrices culturelles ainsi que les organes culturels dans l'obtention de subventions pour leurs projets et programmes**

- Objectif 2025 : le CAF poursuit l'émission de préavis et assure une continuité dans le traitement des dossiers, notamment dans l'adaptation des critères de soutien selon la pratique culturelle actuelle (digitalisation, etc).
- Objectif 2025 : le CAF renforce le réseau en rencontrant divers actrices et acteurs et organisations culturelles actifs dans l'arrondissement de Biel/Bienne pour aborder avec eux les défis en matière de politique culturelle.

### **Axe stratégique 2022-2026 : Positionner l'espace bilingue biennois comme un espace pont aussi pour le domaine de la culture**

- Objectif 2025 : le CAF mène le dialogue avec les autorités cantonales et la Ville de Bienne dans les suites à donner à l'étude lancée par la Ville de Bienne en collaboration avec le Forum du bilinguisme concernant l'analyse du bilinguisme dans les institutions culturelles.
- Objectif 2025 : Le CAF engage le dialogue avec les institutions du domaine de l'archivage afin de définir quelle est situation actuelle et quels sont les besoins dans le domaine de l'archivage à Bienne.
- Objectif 2025 : Le CAF s'engage particulièrement pour les domaines culturels fragiles (théâtre francophone et arts de la scène, l'édition francophone et la création littéraire, cabaret et arts du cirque).

## **BILINGUISME CANTONAL ET RÉGIONAL**

### **Axe stratégique 2022-2026 : Suivre le développement des 26 mesures cantonales liées au rapport d'experts sur le bilinguisme**

- Objectif 2025 : le CAF donne des impulsions dans les différents domaines couverts par le développement du bilinguisme sur le plan cantonal. Il axe principalement ses actions dans le domaine des ressources humaines et des contrats de prestations.
- Objectif 2025 : le CAF participe et suit la mise en œuvre de la Motion Romy Roulet « Une loi et davantage de soutien financier pour la promotion du bilinguisme, c'est maintenant ! »

### **Axe stratégique 2022-2026 : Soutenir les institutions et organismes de la région dans l'obtention de soutiens pour le développement du bilinguisme**

- Objectif 2025 : le CAF est en contact avec les institutions et organismes de la région afin de mieux comprendre et définir les charges engendrées par un travail bilingue.
- Objectif 2025 : le CAF est en dialogue avec le canton afin de positionner la région biennoise comme un espace pont dans lequel il est nécessaire d'assurer une forte communauté francophone.

## **CITOYENNETÉ ET POLITIQUE**

### **Axe stratégique 2022-2026 : Renforcer les liens avec les partenaires du CAF**

- Objectif 2025 : le CAF poursuit et renforce la collaboration avec ses différents partenaires.

### **Axe stratégique 2022-2026 : Sensibiliser les jeunes aux questions liées au maintien de l'identité francophone et à la promotion du bilinguisme dans la région biennoise et dans le canton de Berne**

- Objectif 2025 : le CAF amplifie les interventions auprès des jeunes en formation durant l'année afin de les amener à mieux comprendre les enjeux existant dans le soutien et la protection de la minorité francophone (formation, présentation, etc.). Il axe ces formations sur des cas pratiques afin d'inviter les jeunes à prendre goût aux affaires politiques régionales.

### **Axe stratégique 2022-2026 : Renforcer les liens avec les autorités des communes germanophones de l'arrondissement de Biel/Bienne ainsi qu'avec les associations des communes**

- Objectif 2025 : le CAF participe au groupe de suivi du sondage qu'il a lancé avec l'association seeland.biel/bienne en partenariat avec le Forum du bilinguisme concernant le bilinguisme au sein des communes du cercle électoral Bienne- Seeland et entre en dialogue avec les communes à la suite des résultats de l'enquête.
- Objectif 2025 : le CAF organise les élections de renouvellement du Conseil pour la période 2026-2030 en collaboration avec l'association seeland.biel/bienne, notamment la Conférence Agglomération biennoise.

## **COMMUNICATION ET VISIBILITÉ**

### **Axe stratégique 2022-2026 : Améliorer la communication et les informations transmises à la population concernant les activités du Conseil**

- Objectif 2025 : le CAF assure sa présence sur les réseaux sociaux et communique de façon régulière sur ses activités.
- Objectif 2025 : le CAF poursuit le développement de son rapport d'activités en le rendant plus accessible, sous une forme numérique attractive.

### **Axe stratégique 2022-2026 : Améliorer la visibilité du CAF et renforcer le réseau de partenaires**

- Objectif 2025 : le CAF s'emploie à développer et intensifier les relations avec le réseau de partenaires, en particulier avec les médias et les milieux économiques.